

148. — 12 JUIN 1869. — LOI qui autorise : 1° la concession d'un chemin de fer des plateaux de Herve et d'un chemin de fer de Welkenraedt à la frontière de Prusse; 2° la prorogation de délais pour l'achèvement du chemin de fer Hesbaye-Condroz (1). (Monit. du 18 juin 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à concéder :

1° Aux clauses et conditions d'une convention et d'un cahier des charges en date du 25 février 1869, un chemin de fer prenant son origine au chemin de fer de l'Etat, à ou près de Verviers, passant par ou près de Dison, Chaineux, Herve, Micheroux, Fléron et Beyne, et aboutissant au railway de l'Etat, à ou près de la station de Chénée;

2° Aux clauses et conditions d'une convention et d'un cahier des charges en date du 12 avril 1869, un chemin de fer de Welkenraedt à la frontière de Prusse, passant par ou près de Moresnet, Bleyberg et Gemmenich, avec embranchement vers les établissements de la Vieille-Montagne (2).

Art. 2. La société du chemin de fer Hesbaye-Condroz est relevée de la déchéance qu'elle a encourue pour ne pas avoir terminé les travaux de ce chemin de fer dans le délai fixé par l'art. 15 du cahier des charges relatif à la concession octroyée en exécution de l'art. 1^{er}, litt. B, de la loi du 31 mai 1863, et le gouvernement est autorisé à accorder à cette so-

ciété de nouveaux délais pour l'achèvement des travaux, sous les conditions déterminées par une convention du 9 avril 1869, sauf que les délais prescrits à l'article 2 de ladite convention courront après la date de la publication de la loi.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des travaux publics, M. A. JAMAR.)

149. — 12 JUIN 1869. — LOI qui alloue au département des travaux publics des crédits spéciaux à concurrence de 6,653,000 francs (3). (Monit. du 18 juin 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département des travaux publics des crédits spéciaux à concurrence de 6,653,000 francs pour solder les dépenses à résulter des travaux énumérés ci-après :

S 1^{er}. — PONTS ET CHAUSSEES.

A. — Routes et bâtiments civils.

1° Démolition et reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve et sur l'Ourthe . . fr. 500,000

2° Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés, et subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations. . . 400,000

3° Achat d'immeubles :
A. à Bruges et à Arlon,
pour le service des directions provinciales des

(1) Session de 1868-1869.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 4 mai 1869, p. 323-324. — Rapport. Séance du 20 mai 1869, p. 549-551.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 5 juin 1869, p. 1050-1056.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 9 juin 1869, p. 50-51.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 10 juin 1869, p. 258.

(2) Voy., ci-après, l'arrêté royal du 25 juin 1869.

(3) Session de 1868-1869.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 12 mai 1869, p. 338-341. — Rapport. Séance du 1^{er} juin 1869, p. 387-388. — Discussion et adoption. Séance du 5 juin 1869, p. 1056-1059.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 9 juin 1869, p. 51.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 10 juin 1869, p. 258-259.